



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du 7 décembre deux mille vingt deux, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, RIGAUD, MATHIEU, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Philippe VIARD donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur Dominique KERSEKENS a donné pouvoir à Madame Catherine RIGAUD
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Absente : Madame Nathalie HOANG

Excusée : Madame Sophie MARNIER

Monsieur Victorien VINCENT est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 27	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Objet : Décision modificative 01 budget Assainissement

Pour permettre la prise en charge de l'admission en non-valeur des impayés, une décision modificative est nécessaire. L'article sera abondé par les dépenses imprévues (3 000 € et les charges exceptionnelles 8 000 €).

L'article 621 du chapitre globalisé 011 sera augmenté de 4 000 € par les dépenses imprévues pour permettre le paiement du transfert de charges du budget principal.

.../...

Détail décision modificative :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
011 CHARGES A CARACTERE GENEF			4 000,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS			4 000,00
621 Personnels extérieurs au servi			4 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	10 000,00		-7 000,00
022 Dépenses imprévues	10 000,00		-7 000,00
022 Dépenses imprévues	10 000,00		-7 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			11 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			11 000,00
6541 Créances admises en non-valeur			11 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00		-8 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00		-8 000,00
673 Titres annulés	10 000,00		-8 000,00
TOTAL SECTION	20 000,00	0,00	0,00

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à prendre la décision modificative présentée.

Sens du vote : Adoption Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le quatorze décembre deux mille vingt deux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20221213-2022-163-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 15 décembre 2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.